

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 133

présenté par
Mme Abeille

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ou plusieurs installations radioélectriques existantes »

les mots :

« installation radioélectrique existante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.